ALSACE Habitat	**MARCHES DE SERVICES** **Règlement de la consultation**

Objet de la consultation	**26AH053 - BAS-RHIN (67) – Marché de service pour le lavage de conteneurs à ordures sur divers groupes du patrimoine d'ALSACE HABITAT**
Procédure	APPEL D'OFFRES OUVERT - articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique

Pouvoir adjudicateur

ALSACE HABITAT
4 rue Bartisch
CS20047 - 67023 STRASBOURG Cedex

Renseignements complémentaires *(voir article 3)*

Techniques – ALSACE HABITAT	Administratifs – ALSACE HABITAT	Demandes écrites
M. WALTZER Tel : 03 88 27 93 38	Service Marchés Tel : 03.88.27.92.88	Plateforme de dématérialisation : www.alsacehabitat.fr « Appel d'offres » Rubrique question/réponse de la consultation

Les plis *(articles 4 et 5)* devront parvenir au plus tard le :

Mardi 01 Décembre 2026 à 12:00 Fuseau horaire : Paris

les offres devront être déposées par voie dématérialisée sur
http://www.alsacehabitat.fr/appels-offres.html

Visite de site :

Sans objet

Remise des plis

Par voie dématérialisée

www.alsacehabitat.fr rubrique « appel d'offres »

Table des matières

1- Les prestations 2
2- La consultation 3
3- Le Dossier de consultation 4
4- Le Contenu de la proposition 5
5- La Remise des plis 6
6- Le Jugement des propositions 7
7- Traitement des données à caractère personnel 8
8 - Les Voies de recours 9

ALSACE HABITAT est rattachée à la Collectivité Européenne d'Alsace.
Bailleur social majeur dans la région, elle dispose de 16 267 équivalents logements répartis dans plus de 180 communes alsaciennes.
ALSACE HABITAT compte plus de 200 salariés, 4 Agences décentralisées et 3 Antennes.
Pour en savoir plus sur ALSACE HABITAT, son activité et ses marchés : www.alsacehabitat.fr

1- Les prestations

Allotissement

La consultation porte sur les prestations suivantes :

BAS-RHIN (67) - Marché de Lavage des conteneurs à ordures sur divers groupes du patrimoine d'ALSACE HABITAT

La présente consultation concerne les lots suivants :
LOT 01 : Secteur EMS Nord
LOT 02 : Secteur EMS Sud
LOT 03 : Secteur Haguenau et ses antennes
LOT 04 : Secteur Molsheim et son antenne

Pour les lots 1 et 2, le montant maximum sur 4 ans est de 300 000,00 € HT (par lot) et se décompose comme suit :

Année	Montant maximum en HT
N	75 000,00 €
N+1	75 000,00 €
N+2	75 000,00 €
N+3	75 000,00 €

Pour les lots 3 et 4, le montant maximum sur 4 ans est de 440 000,00 € HT (par lot) et se décompose comme suit

Année	Montant maximum en HT
N	110 000,00 €
N+1	110 000,00 €
N+2	110 000,00 €
N+3	110 000,00 €

Pour chaque lot :
- L'offre présentée par le candidat doit porter sur l'ensemble des prestations objet d'un des lot ;
- *En application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique, la consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande, sans minimum et avec un maximum ci-dessus défini.*
- La consultation vise à l'attribution au même attributaire :
- d'un **Accord cadre mono-attributaire**

Tranches / Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.
Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

Durée et Délais d'exécution

L'accord-cadre débutera au 1er janvier 2027 et se terminera le 31 décembre 2027.

Il sera ensuite reconduit 3 fois, par période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre sans que la durée totale toute reconduction comprises, ne puisse excéder quatre (4) ans.

La reconduction est tacite. Le titulaire ne pourra ni s'y opposer ni prétendre à aucune indemnité en cas de non reconduction.

Ainsi, s'il souhaite ne pas reconduire l'accord cadre, le pouvoir adjudicateur informera le titulaire, par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard 1 mois avant la fin de la période en cours.

Mesures d'insertion

ALSACE HABITAT souhaite promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Aussi, un des critères de sélection des offres sera les performances en matière d'insertion professionnelle.
A ce titre, les candidats indiqueront **tous les éléments permettant d'apprécier les performances en matière d'insertion professionnelle** dans un mémoire (voir article 4 du présent règlement).

Le titulaire du marché s'engage à transmettre avant le début des prestations au service gestionnaire une liste des publics éloignés de l'emploi intervenant sur les prestations de ce marché ainsi qu'une mise à jour à chaque mouvement de personnel à des fins de contrôle des indications mentionnées dans le mémoire.

Le nombre d'heures minimum à réaliser par le personnel en insertion est :

- **Pour le lot 1 EMS NORD : 100 h annuelles.**
- **Pour le lot 2 EMS SUD : 100 h annuelles.**
- **Pour le lot 3 HAGUENAU : 150 h annuelles.**
- **Pour le lot 4 MOLSHEIM : 150 h annuelles.**

Ces volumes horaires minimaux sont à réaliser au titre de chaque période annuelle d'exécution.
En cas de non-reconduction, aucune obligation n'est due au titre des périodes annuelles non reconduites.
Contact : SERVICE INSERTION EMPLOI DEPARTEMENT ALEXANDRA LUTTER SCHMITT : 03 88 76 62 60.

2- La consultation

Délai de validité des propositions

180 jours à compter de la date limite de remise des plis.

Forme juridique de l'attributaire

Le candidat pourra se présenter en candidat individuel ou en groupement d'opérateurs.
En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Variantes non obligatoires

Les variantes ne sont pas autorisées.

Options/variantes obligatoires

Il n'est pas prévu d'options.

Langue de rédaction des propositions

Français.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, conforme à l'original ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Unité monétaire des propositions

Euro(s).

Classement sans suite

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment décider de ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Il en avise alors tous les candidats.

Redressement judiciaire

Le candidat placé en redressement judiciaire par un jugement intervenu

- Avant le dépôt de l'offre : Le candidat doit justifier, dans son pli, que le jugement l'a habilité à poursuivre ses activités pendant la durée d'exécution du marché,
- Après la date de dépôt des offres : Le candidat doit en informer sans délai le pouvoir adjudicateur, lequel vérifiera si l'entreprise est autorisée à poursuivre son activité au-delà de la durée d'exécution du marché et appréciera si sa candidature reste recevable. Dans la négative, le pouvoir adjudicateur ne pourra poursuivre la procédure avec cette société

Coordonnées du candidat

Les demandes d'information, confirmations et lettres de rejet seront valablement adressées aux coordonnées électroniques indiquées par le candidat dans son acte d'engagement, à la rubrique « Contractant(s) ».
La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté sa messagerie électronique en temps utile.

Engagement de performances

Il doit être répondu aux performances demandées par les spécifications du Dossier de la Consultation. A cet effet, il est précisé qu'il sera demandé aux entreprises susceptibles d'être retenues, durant la phase d'analyse des offres, toutes notes de calculs, carnets de détails, avis techniques, etc., permettant de justifier le respect des performances.

3- Le Dossier de consultation

Contenu

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation commun à tous les lots ;
- L'AE/CCP pour chacun des lots ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chacun des lots ;
- Le tableau synthétique de recensement des conteneurs pour chacun des lots* ;
- Le cadre de mémoire technique et environnemental commun à tous les lots ;
- La carte du patrimoine d'Alsace Habitat.

*Ce tableau est constitué du patrimoine actuel de la zone concernée et pourra faire office de bon de commande n°1.

Mise à disposition

Le dossier de consultation est disponible par voie électronique**, à l'adresse suivante :**

http://alsacemarchespublics.eu / Référence 26AH053

Il est recommandé aux candidats de s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. **Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.**

Modification de détail
Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur www.alsacehabitat.fr «appel d'offres », rubrique « Questions / Réponses » de la consultation.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications ou compléments de détail sur le dossier de consultation **aux seuls candidats** qui se sont **identifiés** lors du retrait du dossier de consultation numérique (sur https//:alsacemarchespublics.com)
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Visite des lieux

Sans Objet.

4- Le Contenu de la proposition

Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra obligatoirement les pièces suivantes :

Candidature

1- Si le candidat est admis au **redressement judiciaire**, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

2- une **déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique (DC1 ou équivalent) ;

3- une déclaration concernant le **chiffre d'affaires** des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent) ;

4- la présentation de l'**effectif**, de l'**outillage**, du **matériel,** des **produits** et de **l'équipement technique** dont le candidat dispose ;

5- la présentation d'une liste des **principales prestations** effectuées au cours des trois dernières années disponibles.

Offre

6- Acte d'Engagement-CCP complété selon le cadre fourni ;

7- Bordereau des prix unitaires (BPU) complété selon le cadre fourni ;

8 - Mémoire technique complétée selon le cadre fourni ou sur support libre, précisant les éléments suivants (celui-ci aura une valeur contractuelle une fois le marché attribué) :

- Moyens humains affectés à la mission ;
- Matériel affecté à la mission ;
- Exécution du service ;
- Critère environnementaux (moyens en place pour réduire l'empreinte carbone, moyens en place pour favoriser les écogestes).

9 – Mémoire d'insertion professionnelle, libre, avec précision du nombre d'heures consacré à l'insertion

10 - Le tableau synthétique du patrimoine sur le secteur concerné (pouvant faire office de bon de commande n°1).

Groupement
En cas de groupement, la candidature comportera :

- L'ensemble des pièces 1 à 5 citées ci-dessus pour chaque membre du groupement
- La composition de l'équipe (DC1 ou équivalent)

Sous-traitance

En cas de sous-traitance, la candidature comprendra en outre et pour chaque sous-traitant :

- L'ensemble des pièces 1 à 5 citées ci-dessus
- Une déclaration type DC 4 ou équivalent comprenant :
 - La nature des prestations sous-traitées ;
 - Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
 - Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;

Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;

Candidat retenu

Le candidat retenu devra produire,

- **pour être désigné définitivement** comme titulaire du marché et dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur :
 - Une attestation fiscale valide et à jour ;
 - Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale dite attestation « vigilance » valide, datant de moins de six mois (L'attestation peut être obtenue directement en ligne sur le site internet de l'organisme de recouvrement dont relève le cocontractant) ;
 - Un extrait K bis à jour ou équivalent ;
 - La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (L. 5221-2 code du travail) que le titulaire emploie ;
 - Les assurances civiles et décennales adaptées au besoin et à jour ;
- **Tous les 6 mois** pendant l'exécution du marché et conformément à l'Article D. 8222-5 du Code du Travail :
 - Une attestation « vigilance » valide, datant de moins de six mois ;
 - Un extrait K bis, ou équivalent, valide et à jour ;

Signature

La signature des pièces du marché n'est pas imposée lors du dépôt de l'offre.
L'acheteur pourra procéder à la rematérialisation de l'offre du candidat attributaire.
Les pièces pour lesquelles le présent article impose la signature devront être signées lors de l'attribution:

- Individuellement, pièce par pièce ;
- Par une personne pouvant valablement engager le candidat ou être accompagnées d'une délégation de signature valide (en temps et en montant d'engagement) ;
- et respecter les éléments suivants :
 - Signature manuscrite originale. Une signature numérisée n'a aucune valeur juridique.

5- La Remise des plis

Par voie électronique uniquement :

L'acheteur impose la transmission des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante :

directement sur la plateforme **http://alsacemarchespublics.eu / Référence 26AH053**

En respectant les conditions techniques suivantes :

Toute transmission des offres sur un autre site ou dans une autre salle des marchés que celle de la consultation définie en page 1 sera nulle et non recevable. Les dates et heure limites de remise des plis s'entendent du téléchargement achevé de l'intégralité du pli sur la plateforme.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique dans les conditions prévues à l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique et par l'annexe 6 dudit code.

Tout fichier informatique transmis par voie électronique comportant un virus détecté lors de l'ouverture du pli entraînera l'irrecevabilité de l'offre ou de la candidature si celles-ci ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde. Le candidat en sera informé. L'antivirus utilisé est SYMANTEC.

En fin de procédure, le pouvoir adjudicateur pourra transformer l'offre électronique du soumissionnaire retenue, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

En cas de problèmes liés à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation, l'entreprise devra joindre directement le support technique d'**Alsace Marchés Publics (08-20-20-77-43)**.

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas retenus

La date de remise prise en compte est celle de l'accusé de réception émis par la plate-forme à la fin de la complète opération.
Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

6- Le Jugement des propositions

Rappel de la procédure :
1- Les plis reçus hors délais sont rejetés ;
2- Les candidatures incomplètes (le cas échéant après demande de complément) ou insuffisantes au vu des critères de sélections des candidatures, sont écartées ;
3- Les propositions sont analysées sur le montant HT des offres base au vu des critères de sélection des offres ;
4- Classement définitif au vu des critères de sélection des offres ;
Sont exclues de ce classement les offres :
- Irrégulières ;
- Anormalement basses si les justifications demandées sont insatisfaisantes ;

5- Attribution du marché à l'offre la mieux classée par lot ;
6- Demande des certificats et attestations exigés par la réglementation en vigueur au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ;
7- Diffusion de l'information aux candidats non retenus.
A tout moment la procédure peut être déclarée sans suite. Les candidats en sont informés dès que la décision est prise.
Seront prises en compte : les offres de bases des candidats. Toutefois, seuls la meilleure offre de chaque candidat figurera dans le classement.

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles, financières et techniques des candidats

Critères de sélection des Offres :

Le jugement des propositions sera effectué conformément aux articles L. 2152-7 et R. 2152-6 à R. 2152-12 du Code de la commande publique, au moyen des critères pondérés suivants :

Prix (pondération : 50%) *Main d'œuvre comprise*	Sur la base du cadre fourni par le pouvoir adjudicateur dans l' AE
Valeur technique (pondération : 30 %)	- Moyens humains affectés à la mission 10% ; - Matériels affectés à la mission 10%. - Exécution du service 10%
Performance en matière environnementale en lien avec le marché (pondération : 10 %)	- Moyens mis en place pour réduire l'empreinte carbone 5% ; - Moyen mis en place pour favoriser les écogestes 5%.
Performance en matière d'insertion professionnelle en lien avec le marché (pondération : 10 %)	- le volume horaire supplémentaire réservé à des personnes en parcours d'insertion professionnelle (en plus du minimum requis et dans la limite du maximum) 4% ; - la qualité du tutorat : modalités d'accompagnement, formations dispensées, évaluation des bénéficiaires 3% ; - le niveau de la qualification pouvant être acquis à l'issue du marché 3%.

Le critère « **prix des prestations** » est apprécié d'après le montant HT du DQE qui est purement estimatif mais pouvant faire l'objet du bon de commande n°1.

Ainsi, pour déterminer le prix du candidat, il sera fait application de la formule suivante :

Quantités du tableau synthétique (par lot) X nombre d'intervention défini au CCP X prix unitaires indiqués sur le Bordereau des Prix Unitaires.

Le montant total ainsi obtenu pour chaque offre sera comparé à celui des autres offres.

Le critère « **valeur technique** » est apprécié d'après les renseignements demandés dans le cadre du mémoire technique joint et fournis par le candidat en réponse (il **pourra** y faire figurer ses réponses directement ou répondre à l'aide d'un autre document. Dans ce cas, il **devra obligatoirement** mentionner dans le cadre du mémoire où se trouve **précisément** l'information de réponse dans les documents qu'il annexe à l'aide d'un renvoi **précis** à un chapitre et à une page … seuls les éléments ainsi renvoyés seront pris en compte).
Les moyens humains seront aussi notés au regard de la cohérence entre l'effectif affecté au marché et l'effectif global du candidat.

Pour cette consultation, la notation du mémoire technique est :

Chaque chapitre du mémoire technique sera noté ainsi :

Appréciation de la réponse au chapitre	Pondération appliquée au barème du chapitre
Réponse inappropriée ou pas de réponse	0%
Réponse présentant une insuffisance grave	20%
Réponse suffisante mais avec de petits écarts en moins	40%
Réponse Satisfaisante	60%
Réponse présentant un réel apport utile au projet	80%
Réponse apportant une réelle plus-value utile au projet	100%

Le critère «Performances en matière d'insertion professionnelle » est apprécié d'après le caractère complet et spécifique des renseignements fournis par le candidat en réponse à la demande de l'article 6 concernant le mémoire d'insertion professionnelle. La notation du mémoire d'insertion professionnelle sera globale, en précisant le nombre d'heures d'insertion allouées au présent marché.

Le candidat classé en première position sera celui ayant obtenu la note totale la plus élevée.
En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note au critère le plus fortement pondéré.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que **toute offre incomplète sera écartée**, à l'exception des offres qui ne comporteraient pas de mémoire technique ou pour lesquelles le mémoire serait incomplet. En effet, l'absence du mémoire ou des renseignements qui y sont demandés n'entraînera qu'une faible notation en valeur technique, voire une notation nulle.

7- Traitement des données à caractère personnel

ALSACE HABITAT met en œuvre un traitement ayant pour finalité la gestion des consultations, ce qui constitue pour ALSACE HABITAT une obligation légale (Code de la Commande Publique).

Les données sont destinées au service Marchés d'ALSACE HABITAT et au service en charge du dossier. Elles sont également accessibles à la plateforme de dématérialisation utilisée par ALSACE HABITAT pour la publication et le suivi des consultations.
Les données seront conservées pour des durées définies par le Code de la Commande Publique.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Vous pouvez exercer ces droits auprès d'ALSACE HABITAT - Service DPO – 4 Rue Bartisch - CS 20047 – 67023 STRASBOURG Cedex. Merci de joindre un justificatif d'identité.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour votre parfaite information, ALSACE HABITAT a désigné un délégué à la protection des données, que vous pouvez joindre à l'adresse mail dpo.alsacehabitat@anaxia-conseil.fr

8 - Les Voies de recours

Aux termes des articles L. 211-14, R. 213-5-1 et D. 211-10-2 du Code de l'organisation judiciaire, en cas de litige résultant de l'application des clauses des présents marchés, le tribunal compétent est le suivant :

Tribunal judiciaire de Nancy

Rue du Général FABVIER

54 035 NANCY

Les voies de recours sont les suivantes :

- Référé précontractuel pour manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel, pour manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence